

OPÉRATEURS EN DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Le nouvel arrêté compétences

du 2 juillet 2018 modifié applicable au 1^{er} janvier 2020 ?

Comment intégrer les nouvelles exigences et quel est l'impact sur les certifications actuelles ?

Date de l'arrêté
2 juillet 2018

Entrée en vigueur de l'arrêté
1^{er} janvier 2020

Certification suivant les exigences des 6 arrêtés actuels

Certification suivant les exigences du nouvel arrêté

Cas n°1

Je ne suis pas certifié et je souhaite le devenir : quelle est la meilleure solution ?

2 solutions en fonction
de la date de
certification

1

Certification pour 5 ans
avec une continuité au-delà du 01/01/2020

2

Certification pour 7 ans
Obligation de 3 jours de formation sur tous les domaines
Prérequis professionnels exclusif entre formation et expérience

Impacts principaux pour une certification initiale :

- la durée du cycle
- l'obligation de formation
- les prérequis professionnels

OPÉRATEURS EN DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Le nouvel arrêté compétences

du 2 juillet 2018 modifié applicable au 1^{er} janvier 2020 ?

Comment intégrer les nouvelles exigences et quel est l'impact sur les certifications actuelles ?

Date de l'arrêté
2 juillet 2018

Entrée en vigueur de l'arrêté
1^{er} janvier 2020

Certification suivant les exigences des 6 arrêtés actuels

Certification suivant les exigences du nouvel arrêté

Cas n°2

Je suis certifié et mon certificat arrive à échéance avant le 01/01/2020 : Comment me recertifier ?

Certification actuelle (5 ans)

1

Recertification pour 5 ans
avec une continuité au-delà du 01/01/2020

1 seule solution

**Pas d'impact pour une recertification avant
le 01/01/2020 :
Modalités des 6 arrêtés actuels**

CONTACTEZ-NOUS POUR PLUS D'INFORMATIONS

Comment intégrer les nouvelles exigences et quel est l'impact sur les certifications actuelles ?

Date de l'arrêté
2 juillet 2018

Entrée en vigueur de l'arrêté
1^{er} janvier 2020

Certification suivant les exigences des 6 arrêtés actuels

Certification suivant les exigences du nouvel arrêté

Cas n°3

Je suis certifié et mon certificat arrive à échéance après le 01/01/2020 : Comment continuer mon activité ?

Certification actuelle (5 ans)

Réalisation des surveillances documentaires et contrôles sur ouvrage réglementaires tels qu'exigés par les arrêtés actuels sur la durée du cycle de 5 ans.

1

Réalisation du CSOG en plus des CSO réglementaires avant la fin du cycle de 5 ans

2

Non réalisation du CSOG

**2 solutions en fonction
de la réalisation du
CSOG**

**Prorogation
pour 2 ans**

Recertification pour 7 ans
Examen pratique et obligation d'1 jour de formation sur tous les domaines la 7^{ème} année

Recertification pour 7 ans
Examen pratique et pas d'obligation de formation

Impact principal pour les certifications en cours au 01/01/2020 : la réalisation du CSOG n'est pas obligatoire pour la recertification mais permet une prorogation de 2 ans du cycle actuel

CONTACTEZ-NOUS POUR PLUS D'INFORMATIONS